

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 28 août 2013**

CP 13/08-02

*L'an deux mille treize, le 28 août à 11 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à la mairie de Montech, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

*Quorum à l'ouverture de la réunion (présents ou ayant donné procuration de vote) : MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip, Astoul, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac.*

**CENTRE DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE  
ET DE LA FAMILLE**

**REFORME DE MATERIELS**

---

Le Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille propose divers matériels qui ne sont plus en mesure d'être affectés à leur activité administrative, et ce, en raison de leur ancienneté et de leur état de vétusté.

Il y a donc lieu de procéder à leur réforme et à leur sortie de l'inventaire .

**Matériel destiné à la réforme :**

Le tableau présenté répertorie l'ensemble du matériel destiné à la réforme.

En conclusion, je vous serais obligé de bien vouloir délibérer.

**DECISION de la COMMISSION  
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Décide la mise à la réforme et la sortie de l'inventaire de l'ensemble du matériel du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille tel que répertorié en annexe.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,